



**Élargissement de la consigne :
le RNCREQ soutient la détermination du ministre Heurtel**

Montréal, le 24 avril 2015 – Faisant suite à l'article signé par Denis Lessard dans *La Presse* de ce matin, ainsi qu'aux réactions qui ont immédiatement suivi, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) souhaite manifester son appui au ministre David Heurtel dans sa volonté d'élargir la consigne. Pour le RNCREQ, il est grand temps que le Québec cesse de tergiverser et que, à l'instar de la plupart des provinces du Canada, il améliore le système de consignation et qu'il l'étende à d'autres contenants.

Depuis plusieurs années déjà, le RNCREQ milite pour un élargissement de la consigne, un système qui a fait ses preuves pour assurer une meilleure qualité et une plus grande quantité de matières recyclables ou réutilisables. Le récent sondage réalisé par la firme Léger démontre en outre que les Québécois sont « mûrs » pour passer à l'action : neuf personnes sur dix (89%) rapporteraient leurs contenants si les bouteilles de vin et les bouteilles d'eau étaient consignées.

Le RNCREQ est aussi d'avis que la consigne est une approche complémentaire au système de collecte sélective, lequel doit également être optimisé et amélioré. L'organisme est conscient des irritants occasionnés par le système de consignation et souhaite travailler avec les commerçants pour en diminuer les contraintes et pour identifier les moyens d'augmenter aussi la performance de la collecte sélective.

À propos du RNCREQ

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements

Isabelle Poyau, coordonnatrice

514 861-7022 poste 25

isabelle.poyau@rncreq.org